

BARÈME DES HONORAIRES*

APPLICABLE UNIQUEMENT DANS LE CADRE DE L'OPERATION SPECIALE « ONLY YOU »
POUR TOUT MANDAT EXCLUSIF ONLY YOU SIGNE
ENTRE LE 15 MAI 2018 ET LE 30 JUIN 2018

LOI N° 70-9 du 2 janvier 1970 - DECRET N° 72-678 du 20 juillet 1972 - LOI n° 2014-366 du 24 mars 2014



Achat-Vente de Maison, Appartement, Terrain, Garage :

Honoraires TTC charge Acquéreur / Vendeur calculés sur le PRIX DE VENTE du bien

1 à 50 000 €	: 3 000 € (3 990€)
50 001 à 80 000 €	: 4 000 € (4 990€)
80 001 à 170 000 €	: 5 000 € (5 990€)
170 001 à 600 000	: 3 % (3,99%)
600 000 et plus	: 2,7%

* Chaque mandataire est juridiquement indépendant.

Barème réservé aux mandats exclusifs ONLY YOU signés entre le 15 mai 2018 et le 30 juin 2018.